Le fait de voir Allah dans l'autre vie (V103)

﴿ **Les regards ne peuvent L'atteindre.** ﴾ Nul ne peut voir Allah dans la vie d'ici-bas, tandis qu'Il saisit tous les regards. Cela dit, dans l'au-delà, les bienheureux pourront Le voir.

'Â'isha a dit : « Celui qui prétend que Muhammad ﷺ a vu son Seigneur a menti - ou forge des mensonges au sujet d'Allah -, car le Très-Haut a dit : ﴿ **Les regards ne peuvent l'atteindre, tandis qu'Il saisit tous les regards.** ﴾ »[545]

D'ailleurs, d'après Abû Mûsâ Al-Ash'arî ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : « **Certes, Allah ne dort pas et Il ne lui sied pas de dormir, Il fait pencher la balance, tantôt en haut, tantôt en bas. Les œuvres effectuées la journée sont élevées vers Lui avant celles de la nuit et celles de la nuit avant celles du jour [suivant]. Son voile est lumière - ou feu - s'Il le retirait, la noblesse de Sa face brûlerait toutes les créatures à portée de vue.** »[546]

La secte des Mu'tazilites s'est appuyée sur le verset que nous étudions pour dire que nul ne verra Allah, ni ici-bas, ni dans l'au-delà, et ceci contredit la croyance des gens de la sunna. Allah a en effet dit :

﴿ وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ﴿٢٢﴾ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ ﴿٢٣﴾ ﴾

﴿ **Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur.** ﴾[547]

Parlant de Mûsâ, lorsque celui-ci demanda à voir Allah, Il dit :

﴿ فَلَمَّا تَجَلَّىٰ رَبُّهُ لِلْجَبَلِ جَعَلَهُ دَكًّا وَخَرَّ مُوسَىٰ صَعِقًا فَلَمَّا أَفَاقَ قَالَ سُبْحَانَكَ تُبْتُ إِلَيْكَ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُؤْمِنِينَ ﴾

﴿ **Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Mûsâ s'effondra foudroyé. Lorsqu'il eut repris ses esprits, il dit : « Gloire à Toi ! A Toi je me repens et je suis le premier des croyants. »** ﴾[548]

Ce verset montre que nul ne peut voir Allah sur Terre, mais il ne signifie pas qu'au Jour de la Résurrection nul ne pourra Le voir de la manière qu'Il voudra.

---

[545] *Fath Al-Bârî* (8/472), Muslim (1/159), *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/441), An-Nasâ'î (6/335), Muslim (6/49).
[546] Muslim (1/162).
[547] S75 V22-23. Voir aussi S83 V15.
[548] S7 V143.

Quant à la majesté et la grandeur d'Allah, nul ne peut les cerner.

﴿ **Tandis qu'Il saisit tous les regards** ﴾, Il les cerne et les connaît à la perfection, et Il est certes leur Créateur :

﴿ أَلَا يَعْلَمُ مَنْ خَلَقَ وَهُوَ ٱللَّطِيفُ ٱلْخَبِيرُ ﴿١٤﴾ ﴾

﴿ **Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le parfaitement Connaisseur.** ﴾ [549]

Il se peut que l'expression « tous les regards » signifie par extension « tous ceux qui regardent ».

﴿ **Et Il est le Doux, le parfaitement Connaisseur.** ﴾ D'après Abû Al-'Âliya, Allah est doux lorsqu'Il fera sortir Ses créatures et Il connaît l'endroit où elles se trouvent.

Allah dit en effet :

﴿ يَٰبُنَيَّ إِنَّهَآ إِن تَكُ مِثْقَالَ حَبَّةٍ مِّنْ خَرْدَلٍ فَتَكُن فِي صَخْرَةٍ أَوْ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ أَوْ فِي ٱلْأَرْضِ يَأْتِ بِهَا ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَطِيفٌ خَبِيرٌ ﴿١٦﴾ ﴾

﴿ **« Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux, ou dans la Terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et parfaitement Connaisseur. »** ﴾ [550]

﴿ قَدْ جَآءَكُم بَصَآئِرُ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنْ أَبْصَرَ فَلِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَنْ عَمِىَ فَعَلَيْهَا ۚ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ ﴿١٠٤﴾ وَكَذَٰلِكَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ وَلِيَقُولُوا۟ دَرَسْتَ وَلِنُبَيِّنَهُۥ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٥﴾ ﴾

﴿ **(104). Certes, il vous est parvenu des preuves évidentes, de la part de votre Seigneur. Donc, quiconque est clairvoyant l'est en sa faveur, et quiconque reste aveugle, le reste à son détriment, car je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde. (105). C'est ainsi que Nous expliquons les versets. Et afin qu'ils disent : « Tu as étudié ! » Et afin de le clarifier à des gens qui savent.** ﴾

[549] S67 V14.

[550] S31 V16.

Quelles sont ces « preuves évidentes » ? (V104)

Le mot « baṣâ'ir » (بصائر) désigne toutes les preuves contenues dans le Coran et la sunna.

﴿ **Donc, quiconque est clairvoyant l'est en sa faveur** ﴾, comme Allah le dit :

﴿ فَمَنِ ٱهۡتَدَىٰ فَإِنَّمَا يَهۡتَدِي لِنَفۡسِهِۦۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيۡهَاۖ ﴾

﴿ **(...) Donc, quiconque est dans le bon chemin ne l'est que pour lui-même et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. (...)** ﴾ [551]

﴿ **Et quiconque reste aveugle, le reste à son détriment** ﴾ et il en subira les conséquences.

Allah dit dans un autre verset :

﴿ فَإِنَّهَا لَا تَعۡمَى ٱلۡأَبۡصَٰرُ وَلَٰكِن تَعۡمَى ٱلۡقُلُوبُ ٱلَّتِي فِي ٱلصُّدُورِ ﴿٤٦﴾ ﴾

﴿ **(...) Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent.** ﴾ [552]

﴿ **Car je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde.** ﴾ Le Prophète ﷺ n'est pas chargé de consigner les œuvres des hommes ni de les surveiller, mais uniquement de transmettre le Message. C'est Allah qui guide ou égare qui Il veut.

﴿ **C'est ainsi que Nous expliquons les versets** ﴾ de cette sourate, et les signes explicitant le monothéisme de façon claire, pour les gens touchés par l'ignorance, si bien que les mécréants et les polythéistes finiront par dire : ﴿ **« Tu as étudié »** ﴾ auprès des gens du Livre et ce sont eux qui t'ont enseigné tout cela. Cette explication est celle d'Ibn 'Abbâs, Mujâhid, Sa'îd Ibn Jubayr et Aḍ-Ḍaḥḥâk.[553]

Dans les versets suivants Allah décrit l'entêtement des mécréants :

﴿ وَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِنۡ هَٰذَآ إِلَّآ إِفۡكٌ ٱفۡتَرَىٰهُ وَأَعَانَهُۥ عَلَيۡهِ قَوۡمٌ ءَاخَرُونَۖ فَقَدۡ جَآءُو ظُلۡمٗا وَزُورٗا ﴿٤﴾ وَقَالُوٓاْ أَسَٰطِيرُ ٱلۡأَوَّلِينَ ٱكۡتَتَبَهَا فَهِيَ تُمۡلَىٰ عَلَيۡهِ بُكۡرَةٗ وَأَصِيلٗا ﴿٥﴾ ﴾

---

[551] S10 V108.

[552] S22 V46.

[553] At-Ṭabarî (12/27).

﴿ Les mécréants disent : « Tout ceci n'est qu'un mensonge qu'il a inventé, et d'autres gens l'y ont aidé ! » Or, ils commettent là une injustice et un mensonge. Et ils disent : « Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire, et ils lui sont dictés matin et soir ! » ﴾ [554]

Parlant d'une des têtes de l'égarement, Allah dit :

﴿ إِنَّهُۥ فَكَّرَ وَقَدَّرَ ﴿١٨﴾ فَقُتِلَ كَيْفَ قَدَّرَ ﴿١٩﴾ ثُمَّ قُتِلَ كَيْفَ قَدَّرَ ﴿٢٠﴾ ثُمَّ نَظَرَ ﴿٢١﴾ ثُمَّ عَبَسَ وَبَسَرَ ﴿٢٢﴾
ثُمَّ أَدْبَرَ وَٱسْتَكْبَرَ ﴿٢٣﴾ فَقَالَ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ يُؤْثَرُ ﴿٢٤﴾ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا قَوْلُ ٱلْبَشَرِ ﴿٢٥﴾ ﴾

﴿ Il a réfléchi. Et il a décidé. Qu'il périsse, comme il a décidé ! Encore une fois, qu'il périsse, comme il a décidé ! Ensuite, il a regardé. Et il s'est renfrogné et a froncé les sourcils. Ensuite il a tourné le dos et s'est enflé d'orgueil. Puis il a dit : « Ceci (le Coran) n'est que magie apprise, ce n'est là que la parole d'un humain ! » ﴾ [555]

﴿ Et afin de le clarifier à des gens qui savent ﴾, pour l'expliquer à ceux qui connaissent la vérité et cherchent à s'y conformer et qui connaissent le faux et cherchent à s'en éloigner, et c'est par un effet de Sa sagesse absolue qu'Allah guide ou égare qui Il veut :

﴿ يُضِلُّ بِهِۦ كَثِيرًا وَيَهْدِى بِهِۦ كَثِيرًا ۚ وَمَا يُضِلُّ بِهِۦٓ إِلَّا ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٦﴾ ﴾

﴿ (...) Par cela, nombreux sont ceux qu'Il égare et nombreux sont ceux qu'Il guide, mais Il n'égare par cela que les pervers. ﴾ [556]

﴿ ٱتَّبِعْ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٦﴾ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشْرَكُوا۟ ۖ وَمَا جَعَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ۖ وَمَآ أَنتَ عَلَيْهِم بِوَكِيلٍ ﴿١٠٧﴾ ﴾

﴿ (106). Suis ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur. Nulle divinité digne d'adoration en dehors de Lui. Et écarte-toi des associateurs. (107). Si Allah voulait, ils ne seraient point associateurs ! Mais Nous ne t'avons pas missionné pour être leur gardien ni leur garant. ﴾

[554] S25 V4-5.

[555] S74 V18-25.

[556] S2 V26. Voir aussi S22 V53-54, S74 V31, S17 V82 et S41 V44.

Le devoir de se conformer à la révélation (V106-107)

C'est là un ordre du Très-Haut à l'intention de Son Messager et de ceux qui le suivent : ﴿ **Suis ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur** ﴾, leur commandant de se maintenir sur la voie droite et d'agir en conformité avec la révélation, car ceci est la vérité et cela ne fait l'objet d'aucun doute, ﴿ **nulle divinité digne d'adoration en dehors de Lui. Et écarte-toi des associateurs.** ﴾ Pardonne-leur et supporte patiemment leur mal jusqu'à ce qu'Allah t'accorde la victoire. Sache qu'Allah les a égarés par une sagesse de Sa part, Il n'a pas à rendre compte de Ses décisions tandis que les hommes seront interrogés sur leurs actes. ﴿ **Si Allah voulait, ils ne seraient point associateurs !** ﴾

﴿ **Mais Nous ne t'avons pas missionné pour être leur gardien ni leur garant.** ﴾ Tu n'es pas chargé de consigner leurs paroles et leurs actes, pas plus que tu n'es leur garant, tu n'es pas responsable de leur subsistance, ta seule mission concerne la transmission du Message :

﴿ فَذَكِّرْ إِنَّمَآ أَنتَ مُذَكِّرٌ ﴿٢١﴾ لَّسْتَ عَلَيْهِم بِمُصَيْطِرٍ ﴿٢٢﴾ ﴾

﴿ **Eh bien, rappelle ! Ton rôle consiste à rappeler, et tu n'as aucune autorité sur eux.** ﴾ [557]

Il dit aussi :

﴿ وَإِن مَّا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ ٱلَّذِى نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ فَإِنَّمَا عَلَيْكَ ٱلْبَلَٰغُ وَعَلَيْنَا ٱلْحِسَابُ ﴿٤٠﴾ ﴾

﴿ **Que Nous te fassions voir une partie de ce dont Nous les menaçons, ou que Nous te fassions mourir [avant cela], seule la transmission [du message] t'incombe, et le règlement de compte Nous revient.** ﴾ [558]

﴿ وَلَا تَسُبُّوا۟ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ فَيَسُبُّوا۟ ٱللَّهَ عَدْوًۢا بِغَيْرِ عِلْمٍ ۗ كَذَٰلِكَ زَيَّنَّا لِكُلِّ أُمَّةٍ عَمَلَهُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِم مَّرْجِعُهُمْ فَيُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٠٨﴾ ﴾

﴿ **(108). N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance. De même, Nous avons enjolivé [aux yeux] de chaque communauté sa propre action. Ensuite, c'est vers leur Seigneur que sera leur retour, et Il les informera à propos de ce qu'ils faisaient.** ﴾

[557] S88 V21-22.

[558] S13 V40.

L'interdiction d'insulter les idoles de crainte que les associateurs n'insultent Allah (V108)

Allah interdit ici à Son Messager et aux croyants d'injurier les idoles des polythéistes, car les insulter présente plus de préjudices que d'avantages ; les polythéistes se mettront alors à blasphémer et insulter Allah.

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte d'ailleurs que les associateurs dirent au Prophète ﷺ : « Ô Muḥammad ! Si tu ne cesses pas d'insulter nos divinités, nous nous moquerons de ton Seigneur ! » C'est ainsi qu'Allah leur interdit de les insulter, ﴿ **car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance.** ﴾ [559]

Suivant la règle selon laquelle il convient de s'abstenir de quelque chose qui, bien que présentant quelques avantages, mène à un mal plus grand, citons cette parole du Messager d'Allah ﷺ : « **Que soit maudit celui qui insulte ses parents !** » On lui demanda : « Ô Messager d'Allah ! Comment quelqu'un peut-il insulter ses parents ? » Il répondit : « **Il insulte le père d'un homme et celui-ci insulte son père, ou il insulte la mère d'un homme et celui-ci insulte sa mère.** »[560]

﴿ **De même, Nous avons enjolivé [aux yeux] de chaque communauté sa propre action.** ﴾ Ainsi, Nous avons embelli aux yeux de ces polythéistes l'amour et la vénération des idoles comme Nous avons enjolivé pour chaque communauté passée son égarement. A Allah appartient l'argument décisif, et à Lui la sagesse absolue en tout ce qu'Il veut et décide.

﴿ **Ensuite, c'est vers leur Seigneur que sera leur retour** ﴾, au Jour de la Résurrection, ﴿ **et Il les informera à propos de ce qu'ils faisaient** ﴾, les rétribuant pour leurs actes, par la récompense ou la punition.

﴿ وَأَقْسَمُوا۟ بِٱللَّهِ جَهْدَ أَيْمَٰنِهِمْ لَئِن جَآءَتْهُمْ ءَايَةٌ لَّيُؤْمِنُنَّ بِهَا ۚ قُلْ إِنَّمَا ٱلْـَٔايَٰتُ عِندَ ٱللَّهِ ۖ وَمَا يُشْعِرُكُمْ أَنَّهَآ إِذَا جَآءَتْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠٩﴾ وَنُقَلِّبُ أَفْـِٔدَتَهُمْ وَأَبْصَٰرَهُمْ كَمَا لَمْ يُؤْمِنُوا۟ بِهِۦٓ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَنَذَرُهُمْ فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١١٠﴾ ﴾

﴿ **(109). Et ils jurent par Allah de toute leur force que s'il leur venait un miracle, ils y croiraient [sans hésiter]. Dis : « En vérité, les miracles ne dépendent que d'Allah. » Mais qu'est-ce qui vous fait penser que si cela (le miracle) arrivait, ils y croiraient ? (110). Nous détournerons leurs cœurs et leurs vues comme ce fut le cas lorsqu'ils refusèrent de croire la première fois, Nous les laisserons alors se débattre dans leur rébellion.** ﴾

[559] At-Tabarî (12/34).
[560] *Fath Al-Bârî* (10/417).

Les mécréants exigeaient des miracles et faisaient le serment d'y prêter foi (V109-110)

Allah nous informe que les polythéistes ont juré, d'un serment solennel, prétendant que si un miracle leur était apporté, ils y croiraient.

﴿ **Dis : « En vérité, les miracles ne dépendent que d'Allah. »** ﴾ Ô Muḥammad ! Dis à ceux qui te demandent un tel signe, sachant qu'ils ne le demandent que par défi et entêtement et non par désir d'être guidés, que les miracles ne relèvent que d'Allah. S'Il le veut, Il les suscitera devant vous, sinon Il n'accèdera pas à votre demande.

﴿ **Mais qu'est-ce qui vous fait penser que si cela (le miracle) arrivait, ils y croiraient ?** ﴾ Selon Mujâhid, le pronom « vous » désigne les polythéistes, ainsi il leur est dit : « Qui vous dit que vous êtes sincères lorsque vous jurez ? » Au contraire, vous ne croirez pas lorsque les miracles vous apparaîtront.

D'autres ont dit que le verset s'adresse aux croyants : « Qui vous dit, ô croyants, que lorsqu'un signe ou un miracle leur sera proposé, ils y prêteront foi ? »

﴿ **Nous détournerons leurs cœurs et leurs vues comme ce fut le cas lorsqu'ils refusèrent de croire la première fois.** ﴾ Selon Ibn 'Abbâs ﷺ, puisque les polythéistes mécrurent en la révélation, leurs cœurs furent jetés dans le doute complet.[561]

﴿ **Nous détournerons leurs cœurs et leurs vues.** ﴾ Selon Mujâhid, rejoint en cela par 'Ikrima et 'Abdu-r-Raḥmân Ibn Zayd Ibn Aslam, cela signifie : « Nous les empêcherons d'avoir la foi, même si tous les miracles qu'ils attendent se produisent, à titre de punition pour s'être détournés la première fois. »

'Alî Ibn Abî Ṭalḥa rapporte ce commentaire d'Ibn 'Abbâs ﷺ : « Allah informe les croyants des propos et des actes des polythéistes avant que ceux-ci ne les prononcent ou ne les fassent. » Et certes, Il a dit :

﴿ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ ﴿١٤﴾ ﴾

﴿ **(...) Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé.** ﴾ [562]

---

[561] Aṭ-Ṭabarî (12/44).

[562] S35 V14. Allah nous informe aussi du fait que s'ils étaient ramenés à la vie après la mort, ils ne suivraient pas pour autant le droit chemin, voir S39 V56-58 puis S6 V28.

Ainsi, même si on les ramenait à la vie terrestre, les polythéistes ne pourraient pas embrasser la foi, ils en seraient interdits.[563]

﴿ **Nous les laisserons alors se débattre dans leur rébellion** ﴾, dans leur mécréance, d'après Ibn 'Abbâs et As-Suddî, ou dans leur égarement, selon Abû Al-'Âliya, Ar-Rabî' Ibn Anas et Qatâda. « Se débattre », s'amuser selon certains ou être voués au doute.

﴿ ۞ وَلَوْ أَنَّنَا نَزَّلْنَآ إِلَيْهِمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةَ وَكَلَّمَهُمُ ٱلْمَوْتَىٰ وَحَشَرْنَا عَلَيْهِمْ كُلَّ شَىْءٍ قُبُلًا مَّا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوٓا۟ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ يَجْهَلُونَ ﴿١١١﴾ ﴾

﴿ **(111). Et si Nous faisions descendre les anges vers eux, si les morts leur parlaient, et si Nous rassemblions toute chose devant eux, ils ne croiraient que si Allah l'avait voulu. Mais la plupart d'entre eux ignorent.** ﴾

Allah nous informe que s'Il avait répondu favorablement à leur requête, lorsqu'ils juraient de toute la force de leurs serments que si un miracle leur était accordé, ils croiraient, ils n'auraient en effet pu croire que si Allah l'avait voulu.

En effet, ils avaient demandé la descente des anges :

﴿ ۞ وَقَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْنَا ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ أَوْ نَرَىٰ رَبَّنَا ۗ لَقَدِ ٱسْتَكْبَرُوا۟ فِىٓ أَنفُسِهِمْ وَعَتَوْ عُتُوًّا كَبِيرًا ﴿٢١﴾ ﴾

﴿ **Et ceux qui n'espèrent pas Nous rencontrer disent : « Si seulement on avait fait descendre sur nous des anges ou si nous pouvions voir notre Seigneur ! » En effet, ils se sont enflés d'orgueil en eux-mêmes, et ont dépassé les limites de l'arrogance.** ﴾[564]

Allah dit ici ﴿ **si les morts leur parlaient** ﴾ et pouvaient confirmer l'authenticité du Message, ﴿ **et si Nous rassemblions toute chose devant eux.** ﴾ Le mot « qubulan » (قُبُلًا) signifie « devant eux » d'après Ibn 'Abbâs, Qatâda et 'Abdu-r-Raḥmân Ibn Zayd Ibn Aslam tandis que Mujâhid l'interprète comme signifiant « par groupes se succédant »[565], c'est-à-dire si toutes les communautés leur étaient présentées les unes après les autres afin d'attester

[563] Aṭ-Ṭabarî (12/45).
[564] S25 V21. Voir aussi S17 V92 et S6 V124.
[565] Aṭ-Ṭabarî (2/49, 50).

de la véracité du Message des Messagers, ﴿ **ils ne croiraient que si Allah l'avait voulu** ﴾, c'est Lui qui guide et égare qui Il veut, la foi ne dépend nullement de leur propre volonté. Allah fait ce qu'Il veut et n'a pas de comptes à rendre :

﴿ لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴿٢٣﴾ ﴾

﴿ **Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre des comptes.** ﴾ [566]

Allah dit par ailleurs :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ حَقَّتْ عَلَيْهِمْ كَلِمَتُ رَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٩٦﴾ وَلَوْ جَآءَتْهُمْ كُلُّ ءَايَةٍ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٩٧﴾ ﴾

﴿ **Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas, même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux.** ﴾ [567]

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِىٍّ عَدُوًّا شَيَٰطِينَ ٱلْإِنسِ وَٱلْجِنِّ يُوحِى بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ زُخْرُفَ ٱلْقَوْلِ غُرُورًا ۚ وَلَوْ شَآءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ ۖ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ ﴿١١٢﴾ وَلِتَصْغَىٰٓ إِلَيْهِ أَفْـِٔدَةُ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ وَلِيَرْضَوْهُ وَلِيَقْتَرِفُوا۟ مَا هُم مُّقْتَرِفُونَ ﴿١١٣﴾ ﴾

﴿ **(112). Ainsi, à chaque Prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d'entre les hommes et les djinns, qui inspirent les uns aux autres des paroles enjolivées et trompeuses. Si ton Seigneur avait voulu, ils n'agiraient pas ainsi. Laisse-les donc avec ce qu'ils inventent ; (113). et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà penchent vers elles, qu'ils les agréent, et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent !** ﴾

Tous les Prophètes eurent des ennemis (V112-113)

Ô Muḥammad ! Tout comme Nous t'avons suscité des ennemis qui s'opposent à toi, sache que Nous en avons fait autant avec tous les Prophètes t'ayant précédé, ne t'attriste donc pas pour cela !

---

[566] S21 V23.
[567] S10 V96-97.

Allah dit en effet :

﴿ وَلَقَدْ كُذِّبَتْ رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبَرُوا عَلَىٰ مَا كُذِّبُوا وَأُوذُوا ﴾

« Certes, des Messagers avant toi ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés (...). » [568]

Mentionnons également cette parole de Waraqa Ibn Nawfal au Prophète ﷺ : « Jamais quelqu'un n'a apporté ce que tu apportes sans se faire des ennemis. »[569]

« Des diables d'entre les hommes et les djinns », tels furent les ennemis des Prophètes. Le mot « diable » (شَيْطَان) désigne, au sein de son espèce, celui qui se distingue par son mal, sa rébellion et certes seuls les diables, qu'ils soient humains ou djinns, peuvent se faire les ennemis des Prophètes.

« Qui inspirent les uns aux autres des paroles enjolivées et trompeuses », ils s'inspirent des paroles destinées à tromper les ignorants qui les entendent.

« Si ton Seigneur avait voulu, ils n'agiraient pas ainsi. » Fait partie de la volonté d'Allah que d'avoir suscité ces ennemis, et s'Il n'avait pas voulu, ceci n'aurait pas eu lieu.

« Laisse-les donc avec ce qu'ils inventent », avec leurs mensonges, et ne t'en soucie pas, aie confiance en Allah, Il est ton Protecteur et Il t'accordera la victoire !

« Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà penchent vers elles », pour que les cœurs des mécréants penchent vers leurs mensonges, **« qu'ils les agréent »**, que ces mensonges leur plaisent, **« et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent »**, et qu'ils acquièrent ce qu'ils acquièrent ou commettent les actions qu'ils commettent, comme l'explique Ibn 'Abbâs, dont l'avis est partagé par As-Suddî et Ibn Zayd.[570]

Et certes, seuls ceux qui ne croient pas en l'au-delà se laissent tromper par de telles paroles :

﴿ فَإِنَّكُمْ وَمَا تَعْبُدُونَ ﴿١٦١﴾ مَا أَنتُمْ عَلَيْهِ بِفَاتِنِينَ ﴿١٦٢﴾ إِلَّا مَنْ هُوَ صَالِ الْجَحِيمِ ﴿١٦٣﴾ ﴾

« En vérité, vous et tout ce que vous adorez ne pourrez tenter [personne], excepté celui qui sera brûlé dans la Fournaise. » [571]

---

[568] S6 V34. Voir aussi S41 V43 et S25 V31.
[569] Al-Bukhârî (4) et Muslim (160).
[570] At-Tabarî (12/59, 60).
[571] S37 V161-163. Voir aussi S51 V8-9.

﴿ أَفَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْتَغِى حَكَمًا وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ إِلَيْكُمُ ٱلْكِتَٰبَ مُفَصَّلًا ۚ وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُۥ مُنَزَّلٌ مِّن رَّبِّكَ بِٱلْحَقِّ ۖ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿١١٤﴾ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا ۚ لَّا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿١١٥﴾ ﴾

﴿ (114). Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? Ceux auxquels Nous avions accordé le Livre savent qu'il émane en toute vérité de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent. (115). Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient. ﴾

Allah, le Très-Haut, ordonne à Son Prophète de dire aux associateurs : ﴿ **Chercherai-je un autre juge qu'Allah** ﴾ pour trancher entre vous et moi, ﴿ **alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé** ﴾, bien clair.

﴿ **Ceux auxquels Nous avions accordé le Livre** ﴾, les gens du Livre, juifs et chrétiens, ﴿ **savent qu'il émane en toute vérité de ton Seigneur** ﴾, car ton avènement a été annoncé par les Prophètes antérieurs.

﴿ **Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent.** ﴾ Ce verset est semblable au suivant :

﴿ فَإِن كُنتَ فِى شَكٍّ مِّمَّآ أَنزَلْنَآ إِلَيْكَ فَسْـَٔلِ ٱلَّذِينَ يَقْرَءُونَ ٱلْكِتَٰبَ مِن قَبْلِكَ ۚ لَقَدْ جَآءَكَ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿٩٤﴾ ﴾

﴿ **Et si tu as quelque doute au sujet de ce que Nous t'avons révélé, interroge alors ceux qui lisent le Livre révélé avant toi. La vérité certes t'est venue de ton Seigneur ; ne sois donc point de ceux qui doutent.** ﴾ [572]

Nous avons déjà vu que l'utilisation de la conjonction « si » dans le Coran ne veut pas dire que la condition soit réalisable, ainsi ici, cela ne veut pas dire qu'il soit possible que le Prophète ﷺ soit sujet au doute.

﴿ **Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité.** ﴾ La vérité se manifeste à travers Ses paroles et l'équité au travers de Ses actes, comme l'explique Qatâda.[573]

---

[572] S10 V94.

Ainsi, Sa parole est vérité et Ses actes et décrets sont l'expression de Sa justice absolue ; tout ce qu'Il ordonne est un bien et tout ce qu'Il interdit est un mal :

﴿ يَأْمُرُهُم بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَىٰهُمْ عَنِ ٱلْمُنكَرِ ﴾

« (...) Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable (...). » [574]

« **Nul ne peut modifier Ses paroles.** » Ses décrets sont sans appel, nul ne peut s'y opposer. « **Il est l'Audient, l'Omniscient** », Il entend les paroles de Ses serviteurs et Il connaît chacun de leurs actes ; Il les rétribuera pour ceux-ci.

﴿ وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِى ٱلْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ إِن يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴿١١٦﴾ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ مَن يَضِلُّ عَن سَبِيلِهِۦ ۖ وَهُوَ أَعْلَمُ بِٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١١٧﴾ ﴾

« (116). Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la Terre, ils t'égareront du sentier d'Allah ; ils ne suivent que la conjecture et ne font rien d'autre qu'inventer des mensonges. (117). Certes ton Seigneur connaît le mieux ceux qui s'égarent de Son sentier, et c'est Lui qui connaît le mieux les bien guidés. »

La majorité des hommes sont dans l'égarement (V116-117)

Le Très-Haut nous indique que la majorité des habitants de la Terre sont égarés, comme Il l'a dit ailleurs :

﴿ وَمَآ أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٣﴾ ﴾

« **Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent.** » [575]

Ils sont dans un état de doute et n'ont aucune certitude, « **ils ne suivent que la conjecture et ne font rien d'autre qu'inventer des mensonges.** »

Tout ceci est prédestiné par Allah, de par Sa volonté. Selon Sa science, Il facilite l'égarement ou la guidée, « **certes ton Seigneur connaît le mieux ceux qui s'égarent de Son sentier, et c'est Lui qui connaît le mieux les bien guidés.** » A chacun sera facilité ce pour quoi il a été créé.

---

[573] At-Tabarî (12/63).
[574] S7 V157.
[575] S12 V103. Voir aussi S37 V71.

﴿ فَكُلُوا مِمَّا ذُكِرَ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ إِن كُنتُم بِآيَاتِهِ مُؤْمِنِينَ (١١٨) وَمَا لَكُمْ أَلَّا تَأْكُلُوا مِمَّا ذُكِرَ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَقَدْ فَصَّلَ لَكُم مَّا حَرَّمَ عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا اضْطُرِرْتُمْ إِلَيْهِ وَإِنَّ كَثِيرًا لَّيُضِلُّونَ بِأَهْوَائِهِم بِغَيْرِ عِلْمٍ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِالْمُعْتَدِينَ (١١٩) ﴾

﴿ (118). Mangez donc de ce sur quoi on a prononcé le nom d'Allah si vous êtes croyants en Ses versets (le Coran). (119). Qu'avez-vous à ne pas manger de ce sur quoi le nom d'Allah a été prononcé, alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir ? Beaucoup de gens égarent [les autres], sans science, suivant leurs passions. C'est ton Seigneur qui connaît le mieux les transgresseurs. ﴾

Il est permis de manger ce qui a été sacrifié au nom d'Allah (V118-119)

Allah autorise ici Ses serviteurs à manger de la viande des animaux sur lesquels a été prononcé le nom d'Allah au moment du sacrifice. Par déduction, les animaux sur lesquels le nom d'Allah n'a pas été prononcé sont donc interdits à la consommation. Les mécréants parmi les Quraychites consommaient la viande des animaux morts et celle de ceux qui avaient été sacrifiés sur les pierres dressées.

Allah exhorte les croyants à manger de ce qui a été sacrifié au nom d'Allah en disant : ﴿ **Qu'avez-vous à ne pas manger de ce sur quoi le nom d'Allah a été prononcé, alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir ?** ﴾ Il vous a clairement indiqué ce qui est illicite et ce que vous ne devez consommer qu'en cas de contrainte.

﴿ **Beaucoup de gens égarent [les autres], sans science, suivant leurs passions. C'est ton Seigneur qui connaît le mieux les transgresseurs.** ﴾ En effet, les polythéistes, mus par leurs passions et désirs, se sont autorisés les animaux morts et ceux qui ont été sacrifiés pour autre qu'Allah.

Allah est plus au fait de leurs mensonges et de leur égarement.

﴿ وَذَرُوا ظَاهِرَ الْإِثْمِ وَبَاطِنَهُ إِنَّ الَّذِينَ يَكْسِبُونَ الْإِثْمَ سَيُجْزَوْنَ بِمَا كَانُوا يَقْتَرِفُونَ (١٢٠) ﴾

﴿ **(120). Evitez le péché apparent ou caché, [car] ceux qui s'en rendent coupables seront rétribués selon ce qu'ils auront commis.** ﴾

Ecartez-vous des péchés, qu'ils soient commis en public ou en secret, comme l'explique Mujâhid,[576] qu'ils soient nombreux ou peu nombreux, précise Qatâda.[577]

Allah dit ailleurs :

﴿ قُلْ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ ٱلْفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ ﴾

﴿ Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes (...). » ﴾[578]

﴿ Ceux qui s'en rendent coupables seront rétribués selon ce qu'ils auront commis. ﴾ Allah les punira pour chacun de leurs péchés. An-Nawwâs Ibn Sam'ân ﷺ rapporte avoir interrogé le Prophète ﷺ au sujet du péché. Il répondit : « Le péché, c'est ce qui trouble ton âme et ce que tu n'aimerais pas que les gens découvrent. »[579]

﴿ وَلَا تَأْكُلُوا۟ مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ ٱسْمُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُۥ لَفِسْقٌ ۗ وَإِنَّ ٱلشَّيَٰطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰٓ أَوْلِيَآئِهِمْ لِيُجَٰدِلُوكُمْ ۖ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴿١٢١﴾ ﴾

﴿ (121). Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait [assurément] une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de discuter (débattre) avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. ﴾

Il est interdit de consommer ce qui a été sacrifié au nom d'autre qu'Allah (V121)

Ce verset implique l'interdiction de consommer la viande d'un animal sur lequel n'a pas été prononcé le nom d'Allah lors du sacrifice, quand bien même celui-ci serait effectué par un musulman. Allah indique que contrevenir à cela est très grave, ﴿ car ce serait [assurément] une perversité. ﴾

Les exégètes ont émis deux avis concernant l'antécédent du pronom « ce ». Soit il se réfère à la consommation de la viande d'un animal sur lequel le nom d'Allah n'a pas été prononcé, soit il se réfère au sacrifice d'un animal pour autre qu'Allah.

---

[576] Aṭ-Ṭabarî (12/73).
[577] Aṭ-Ṭabarî (12/72).
[578] S7 V33.
[579] Muslim (4/1980).

Il y a divergence sur le fait de considérer comme interdite la viande d'un animal sacrifié par un musulman, mais sur lequel le nom d'Allah n'a pas été prononcé.

Ceux qui affirment l'interdiction se basent sur l'ordre de mentionner le nom d'Allah lors du sacrifice ou encore au moment de lancer l'animal de chasse, comme il est dit dans ce verset :

﴿ فَكُلُوا۟ مِمَّآ أَمْسَكْنَ عَلَيْكُمْ وَٱذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهِ ﴾

﴿ (...) Mangez donc de ce qu'ils capturent pour vous et prononcez dessus le nom d'Allah. (...) ﴾ [580]

Aussi, 'Adiyy Ibn Hâtim et Abû Tha'laba ont tous deux rapporté cette parole du Messager d'Allah ﷺ : **« Si, au moment de lâcher ton chien de chasse, tu prononces le nom d'Allah, alors tu pourras consommer ce qu'il attrape pour toi. »**[581]

Il ﷺ a dit aussi : **« La bête de laquelle le sang a coulé et sur laquelle a été prononcé le nom d'Allah, mangez-la. »**[582] Et il existe d'autres narrations encore.

'Â'isha rapporte que des gens demandèrent au Prophète ﷺ quoi faire lorsque des gens leur apportent de la viande sans qu'ils ne sachent si le nom d'Allah a été prononcé ou non. Il répondit : **« Prononcez le nom d'Allah dessus et mangez-la ! »**[583]

Certains s'appuient sur cette narration pour dire que ces compagnons savaient qu'il était obligatoire de prononcer le nom d'Allah au moment du sacrifice, tandis que d'autres ont argué que si cela avait été une condition, le Prophète ﷺ n'aurait pas permis de consommer la viande.

Selon d'autres encore, la viande sur laquelle le musulman n'a pas prononcé le nom d'Allah est tout de même consommable. Pour eux, le verset que nous étudions concerne ce qui est égorgé pour autre qu'Allah, c'est entre autres l'avis d'Ash-Shâfi'î.

Enfin, d'autres estiment que si le musulman a oublié de prononcer le nom d'Allah lors du sacrifice, la viande reste licite tandis qu'elle est illicite s'il a omis de le prononcer délibérément. Ceci est l'avis le plus mentionné de l'imam Mâlik, celui d'Ahmad et d'Abû Hanîfa et certes, Allah est plus savant.

---

[580] S5 V4.
[581] *Fath Al-Bârî* (9/524 et 9/137), Muslim (3/1529 et 3/1532).
[582] *Fath Al-Bârî* (9/546), Muslim (3/1558).
[583] Al-Bukhârî (2057).

Les inspirations émanant des diables (V121)

﴿ **Les diables inspirent à leurs alliés de discuter (débattre) avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs.** ﴾ Abu Ishâq rapporte qu'un homme dit à Ibn 'Umar ﷺ qu'Al-Mukhtâr prétendait recevoir des révélations, ce à quoi Ibn 'Umar ﷺ répondit : « Il a raison ! » Puis il récita : ﴿ **Les diables inspirent à leurs alliés de discuter (débattre) avec vous.** ﴾ [584]

Abû Zamîl rapporte qu'il était une fois auprès d'Ibn 'Abbâs ﷺ, l'année où Al-Mukhtâr Ibn Abî 'Ubayd effectuait le pèlerinage, lorsqu'un homme vint informer Ibn 'Abbâs du fait qu'Al-Mukhtâr prétendait avoir reçu des révélations cette nuit-là. Ibn 'Abbâs confirma la nouvelle et expliqua : « Il y a deux sortes de révélations, l'une divine et l'autre satanique. Allah fait des révélations à Muhammad ﷺ et Satan inspire des choses à ses suppôts. » Et il récita : ﴿ **Les diables inspirent à leurs alliés de discuter (débattre) avec vous.** ﴾ [585]

﴿ **Les diables inspirent à leurs alliés de discuter (débattre) avec vous.** ﴾ Ibn 'Abbâs ﷺ a commenté en disant que les diables inspirent des idées à leurs suppôts en disant : « Comment mangez-vous des animaux que vous avez vous-mêmes tués tandis que vous ne mangez pas ceux dont Allah a provoqué la mort ? » [586]

Quant à As-Suddî, il affirme que les polythéistes tinrent des propos semblables aux musulmans en disant : « Vous prétendez plaire à Allah ; or vous mangez de la viande des animaux que vous avez tués tandis que vous ne mangez pas celle de ceux dont Allah a provoqué la mort ! » C'est alors que fut révélé : ﴿ **Si vous leur obéissez** ﴾, en consommant la viande des animaux morts, ﴿ **vous deviendrez certes des associateurs.** ﴾ [587]

Privilégier l'avis d'un Homme à la prescription d'Allah est une forme d'association

﴿ **Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs.** ﴾ Ils préférèrent l'avis d'un Homme à la loi d'Allah, c'est-à-dire qu'ils firent passer cet homme avant Allah, et c'est là de l'association, tel qu'Allah le dit dans cet autre verset :

---

[584] Ibn Abî Hâtim (4/1379).
[585] At-Tabarî (4/1379).
[586] At-Tabarî (12/81).
[587] Cet avis est aussi celui de Mujâhid, Ad-Dahhâk et d'autres. At-Tabarî (12/80, 81).

﴿ اتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ ﴾

« Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ, fils de Maryam, comme Seigneurs en dehors d'Allah (...). » [588]

On rapporte qu'au sujet de ce verset 'Adiyy Ibn Ḥâtim ﷺ dit : « Ô Messager d'Allah ! Mais ils ne les adorent pas ! » Le Prophète ﷺ répondit : **« Si ! Ils leur rendirent licite l'illicite et illicite le licite et les gens les suivirent en cela ; telle est leur adoration à leur égard. »** [589]

﴿ أَوَمَن كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَٰهُ وَجَعَلْنَا لَهُۥ نُورًا يَمْشِى بِهِۦ فِى ٱلنَّاسِ كَمَن مَّثَلُهُۥ فِى ٱلظُّلُمَٰتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِّنْهَا ۚ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ لِلْكَٰفِرِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢٢﴾ ﴾

« (122). Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière, grâce à laquelle il marche parmi les hommes, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? C'est ainsi que leurs œuvres ont été embellies aux yeux des mécréants. »

La métaphore concernant le croyant et le mécréant (V122)

Allah nous propose une parabole concernant le croyant « mort », c'est-à-dire égaré, qu'Allah a ensuite ramené à la vie, grâce à la lumière de la foi et la guidée vers la voie des Messagers.

« **A qui Nous avons assigné une lumière, grâce à laquelle il marche parmi les hommes** », par laquelle il est guidé et grâce à laquelle il sait où se diriger. Selon Ibn 'Abbâs ﷺ, cette lumière désigne le Coran, ou l'islam, d'après As-Suddî.[590] Les deux explications sont justes.

« **Est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir** », dans l'ignorance la plus complète, dans l'égarement total, suivant ses passions, sans pouvoir jamais atteindre le salut.

Il est rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Allah a créé Ses créatures dans les ténèbres, puis, Il leur a jeté de Sa lumière ; celui qui est touché par cette lumière est guidé et celui qui n'en a rien reçu est égaré. »** [591]

---

[588] S9 V31.

[589] *Tuḥfat Al-Aḥwadhî* (8/492).

[590] Aṭ-Ṭabarî (12/91).

[591] Aḥmad (2/176).

Allah dit d'ailleurs dans le Coran :

﴿ ٱللَّهُ وَلِيُّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ يُخْرِجُهُم مِّنَ ٱلظُّلُمَٰتِ إِلَى ٱلنُّورِ ۖ وَٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَوْلِيَآؤُهُمُ ٱلطَّٰغُوتُ يُخْرِجُونَهُم مِّنَ ٱلنُّورِ إِلَى ٱلظُّلُمَٰتِ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٥٧﴾ ﴾

« Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi ; Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseur le Tâghût, qui les fait sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, qui y demeurent éternellement. » [592]

A propos de la parabole contenue dans le verset que nous étudions, certains exégètes ont dit que l'homme mort à qui Allah a redonné vie n'est autre que 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ, ou encore 'Ammâr Ibn Yâsir, quant à celui qui est dans les ténèbres, il s'agirait d'Abû Jahl.

Toutefois, il semble plus juste de dire que le verset ait une portée générale.

« C'est ainsi que leurs œuvres ont été embellies aux yeux des mécréants. » Leur ignorance et leur mécréance ont été embellies à leurs yeux, selon un décret divin découlant de Sa sagesse ; nulle divinité digne d'adoration qu'Allah !

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا فِى كُلِّ قَرْيَةٍ أَكَٰبِرَ مُجْرِمِيهَا لِيَمْكُرُوا۟ فِيهَا ۖ وَمَا يَمْكُرُونَ إِلَّا بِأَنفُسِهِمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿١٢٣﴾ وَإِذَا جَآءَتْهُمْ ءَايَةٌ قَالُوا۟ لَن نُّؤْمِنَ حَتَّىٰ نُؤْتَىٰ مِثْلَ مَآ أُوتِىَ رُسُلُ ٱللَّهِ ۘ ٱللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُۥ ۗ سَيُصِيبُ ٱلَّذِينَ أَجْرَمُوا۟ صَغَارٌ عِندَ ٱللَّهِ وَعَذَابٌ شَدِيدٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَمْكُرُونَ ﴿١٢٤﴾ ﴾

« (123). Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels qui y ourdissent des complots. Mais ils ne complotent que contre eux-mêmes et ils n'en sont pas conscients. (124). Et lorsqu'une preuve leur vient, ils disent : « Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux Messagers d'Allah ! » Allah sait mieux où placer Son Message. Ceux qui ont commis le crime seront humiliés auprès d'Allah et ils auront à subir un dur châtiment pour les ruses qu'ils tramaient. »

[592] S2 V257. Voir aussi, à propos de l'aveuglement des égarés et de la clairvoyance des croyants : S67 V22, S11 V24 et S35 V19-23.

Les complots des mécréants et leur fin (V123-124)

Allah informe Son Prophète, lui expliquant que tout comme Il a suscité parmi son peuple des chefs criminels, obstruant la voie d'Allah et appelant à la mécréance, tel fut également le cas des Messagers avant lui :

﴿ وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًّا مِّنَ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴾

﴿ **C'est ainsi que Nous assignâmes à chaque Prophète un ennemi parmi les criminels. (...)** ﴾ [593]

Certains exégètes ont expliqué que lorsqu'Allah veut détruire une ville, Il décrète la désobéissance de ses habitants ﴿ **qui y ourdissent des complots.** ﴾

Ibn 'Abbâs ﷺ a expliqué cela en disant qu'Allah accorde le pouvoir aux pires d'entre eux qui se mettent à commettre des perversions dans la ville, puis Il leur envoie un châtiment qui les fait périr. Par ﴿ **grands criminels** ﴾, Mujâhid et Qatâda indiquent qu'il s'agit des chefs et des notables.

Allah dit ailleurs :

﴿ وَمَآ أَرْسَلْنَا فِى قَرْيَةٍ مِّن نَّذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَآ إِنَّا بِمَآ أُرْسِلْتُم بِهِۦ كَٰفِرُونَ ﴿٣٤﴾ وَقَالُوا۟ نَحْنُ أَكْثَرُ أَمْوَٰلًا وَأَوْلَٰدًا وَمَا نَحْنُ بِمُعَذَّبِينَ ﴿٣٥﴾ ﴾

﴿ **Et Nous n'avons envoyé aucun avertisseur dans une cité sans que ses gens aisés n'aient dit : « Nous ne croyons pas au message avec lequel vous êtes envoyés. » Et ils dirent : « Nous avons davantage de richesses et d'enfants et nous ne serons pas châtiés ! »** ﴾ [594]

Quant aux complots qu'ils ourdissent, ils ont pour but d'appeler les gens à l'égarement, au travers de belles paroles trompeuses. Allah en dit de même au sujet du peuple de Nûh :

﴿ وَمَكَرُوا۟ مَكْرًا كُبَّارًا ﴿٢٢﴾ ﴾

﴿ **Ils ont ourdi un immense stratagème.** ﴾ [595]

Il dit aussi :

---

[593] S25 V31. Au sujet de la désobéissance de certains chefs, voir aussi S17 V16.

[594] S34 V34-35.

[595] S71 V22.

﴿ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ مَوْقُوفُونَ عِندَ رَبِّهِمْ يَرْجِعُ بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ ٱلْقَوْلَ يَقُولُ ٱلَّذِينَ ٱسْتُضْعِفُوا۟ لِلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ لَوْلَآ أَنتُمْ لَكُنَّا مُؤْمِنِينَ ﴿٣١﴾ قَالَ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ لِلَّذِينَ ٱسْتُضْعِفُوٓا۟ أَنَحْنُ صَدَدْنَٰكُمْ عَنِ ٱلْهُدَىٰ بَعْدَ إِذْ جَآءَكُم بَلْ كُنتُم مُّجْرِمِينَ ﴿٣٢﴾ وَقَالَ ٱلَّذِينَ ٱسْتُضْعِفُوا۟ لِلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ بَلْ مَكْرُ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ إِذْ تَأْمُرُونَنَآ أَن نَّكْفُرَ بِٱللَّهِ وَنَجْعَلَ لَهُۥٓ أَندَادًا ﴾

« (...) Et si tu pouvais voir quand les injustes seront debout devant leur Seigneur, se renvoyant la parole les uns aux autres ! Ceux que l'on considérait comme faibles diront à ceux qui s'enorgueillissaient : « Sans vous, nous aurions certes été croyants. » Ceux qui s'enorgueillissaient diront à ceux qu'ils considéraient comme faibles : « Est-ce nous qui vous avons repoussés de la bonne direction après qu'elle vous fut venue ? Vous étiez plutôt des criminels ! » Et ceux que l'on considérait comme faibles diront à ceux qui s'enorgueillissaient : « C'était votre stratagème, plutôt, nuit et jour, de nous commander de ne pas croire en Allah et de Lui donner des égaux. » (...) » [596]

Sufyân faisait d'ailleurs ce commentaire : « Lorsque le mot « makr » (مَكْرٌ) est utilisé dans le Coran, il désigne un agissement. »

Mais leurs complots, qui avaient pour but d'égarer les gens, se retourneront assurément contre eux, « mais ils ne complotent que contre eux-mêmes et ils n'en sont pas conscients » :

﴿ وَلَيَحْمِلُنَّ أَثْقَالَهُمْ وَأَثْقَالًا مَّعَ أَثْقَالِهِمْ ﴾

« Et très certainement, ils porteront leurs fardeaux et d'autres fardeaux en plus de leurs propres fardeaux (...). » [597]

« Et lorsqu'une preuve leur vient, ils disent : « Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux Messagers d'Allah ! » » Lorsqu'un signe leur parvient, ils prétendent qu'ils ne croiront que lorsque les anges leur auront apporté un message de la part d'Allah, comme ceux que les Messagers ont reçus.

﴿ ۞ وَقَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْنَا ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ أَوْ نَرَىٰ رَبَّنَا ﴾

[596] S34 V31-33.

[597] S29 V13. Voir aussi S16 V25.

﴿ **Et ceux qui n'espèrent pas Nous rencontrer disent : « Si seulement on avait fait descendre sur nous des anges ou si nous pouvions voir notre Seigneur ! » (...)** ﴾[598]

﴿ **Allah sait mieux où placer Son Message.** ﴾ Il connaît, de Ses créatures, laquelle en est la plus digne.

Ils prétendent que si le Coran avait été révélé à un noble de La Mecque ou de Tâ'if, ils y auraient cru :

﴿ وَقَالُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ عَلَىٰ رَجُلٍ مِّنَ ٱلْقَرْيَتَيْنِ عَظِيمٍ ﴿٣١﴾ أَهُمْ يَقْسِمُونَ رَحْمَتَ رَبِّكَ ﴾

﴿ **Et ils dirent : « Pourquoi n'a-t-on pas révélé ce Coran à un haut personnage de l'une des deux cités ? » Sont-ce eux qui distribuent la miséricorde de ton Seigneur ? (...)** ﴾[599]

Ceci témoigne de leur mépris envers le Messager d'Allah ﷺ, par orgueil et entêtement :

﴿ وَإِذَا رَأَوْكَ إِن يَتَّخِذُونَكَ إِلَّا هُزُوًا أَهَٰذَا ٱلَّذِى بَعَثَ ٱللَّهُ رَسُولًا ﴿٤١﴾ ﴾

﴿ **Et quand ils te voient, ils ne te prennent qu'en raillerie : « Est-ce là celui qu'Allah a envoyé comme Messager ? »** ﴾[600]

Les mécréants reconnaissent le noble lignage du Prophète ﷺ malgré tout

Les mécréants se moquaient du Messager d'Allah ﷺ alors pourtant qu'ils reconnaissaient la noblesse de son lignage de même que son noble caractère et ses mérites, si bien qu'ils le surnommaient « le digne de confiance » (الأمين) avant sa prophétie.

Abû Sufyân lui-même, chef de file des mécréants, reconnut lors de sa discussion avec Héraclius qu'il était « de haut lignage » et qu'ils ne le considéraient pas comme menteur avant la révélation.

Au sujet de la lignée du Prophète ﷺ, celui-ci ﷺ dit : **« Parmi les fils d'Ibrâhîm, Allah élit Ismâ'îl, parmi les descendants d'Ismâ'îl, Il élit les Banû Kinâna et parmi les descendants des Banû Kinâna, Il élit les Quraychites. Parmi les Quraychites, Il élit le clan des Banû Hâshim et Il m'élit parmi les Banû Hâshim. »**[601]

---

[598] S25 V21.
[599] S43 V31-32.
[600] S25 V41. Au sujet du fait que les mécréants se moquaient du Prophète ﷺ, voir aussi S21 V36 et S21 V41.
[601] Ahmad (4/107), Muslim (4/1682).

Selon Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : **« J'ai été envoyé comme Prophète parmi les meilleures générations de Fils d'Âdam, de génération en génération, jusqu'à être suscité dans cette génération-ci. »**[602]

« Ceux qui ont commis le crime seront humiliés auprès d'Allah. » Allah adresse ici un sévère blâme et avertissement à l'encontre de ceux qui, par orgueil, auront refusé de L'adorer et d'obéir à Ses Messagers. Au Jour de la Résurrection, ils seront rabaissés, humiliés à tout jamais, pour prix de leur orgueil :

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِي سَيَدْخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ﴿٦٠﴾ ﴾

« (...) Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt en Enfer, humiliés. » [603]

« Et ils auront à subir un dur châtiment pour les ruses qu'ils tramaient. » Un douloureux châtiment leur est réservé, pour prix des ruses qu'ils tramaient en secret, de leurs complots et trahisons. Et certes,

﴿ وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا ﴿٤٩﴾ ﴾

« (...) ton Seigneur ne fait de tort à personne. » [604]

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Au Jour de la Résurrection, chaque traître aura à porter un étendard sur lequel il sera écrit : "Ceci est la trahison d'untel, fils d'untel, petit-fils d'untel." »**[605]

La raison en est la suivante : la trahison étant un caractère dissimulable, elle sera ainsi affichée sur son auteur, au vu de tous, le Jour de la Résurrection, pour révéler son acte.

﴿ فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهْدِيَهُۥ يَشْرَحْ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ ۖ وَمَن يُرِدْ أَن يُضِلَّهُۥ يَجْعَلْ صَدْرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا كَأَنَّمَا يَصَّعَّدُ فِي ٱلسَّمَآءِ ۚ كَذَٰلِكَ يَجْعَلُ ٱللَّهُ ٱلرِّجْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٢٥﴾ ﴾

« (125). Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'islam. Et quiconque Il veut égarer, Il lui comprime la poitrine et lui coupe le souffle, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. Ainsi Allah inflige Sa punition à ceux qui ne croient pas. »

---

602 *Fath Al-Bârî* (6/653).

603 S40 V60.

604 S18 V49.

605 *Fath-Al-Bârî* (6/327), Muslim (4/1361).

﴿ **Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'islam** ﴾, lui permettant d'accepter l'islam et lui facilitant sa voie. Ibn 'Abbâs ﷺ a expliqué ce verset en disant qu'Allah ouvre son cœur au pur monothéisme et à la foi[606], comme Il le dit ailleurs :

﴿ أَفَمَن شَرَحَ ٱللَّهُ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ فَهُوَ عَلَىٰ نُورٍ مِّن رَّبِّهِۦ ﴾

﴿ **Celui dont Allah ouvre la poitrine à l'islam détient ainsi une lumière venant de son Seigneur.** ﴾ [607]

﴿ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيْكُمُ ٱلْإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِى قُلُوبِكُمْ وَكَرَّهَ إِلَيْكُمُ ٱلْكُفْرَ وَٱلْفُسُوقَ وَٱلْعِصْيَانَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلرَّٰشِدُونَ ﴾

﴿ **(...) Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les bien dirigés.** ﴾ [608]

﴿ **Et quiconque Il veut égarer, Il lui comprime la poitrine et lui coupe le souffle, comme s'il s'efforçait de monter au ciel.** ﴾ Son cœur se ferme à la guidée et est imperméable à la foi.

Quant au mot « ḥaraj », il a été lu par certains de cette façon « ḥarij », signifiant alors, d'après As-Suddî, que leur poitrine est pleine de péchés.

﴿ **Comme s'il s'efforçait de monter au ciel** ﴾, tellement sa poitrine se serre. Sa'îd Ibn Jubayr ﷺ a dit : « La foi ne pourra en aucun cas atteindre son cœur, à moins qu'il ne monte au ciel ! »[609]

'Ikrima rapporte d'Ibn 'Abbâs ﷺ que, tout comme l'Homme ne peut atteindre le ciel, la foi et le monothéisme ne peuvent pénétrer son cœur, à moins qu'Allah ne le veuille. [610]

Quant à Abû Ja'far Ibn Jarîr, il a expliqué qu'il s'agit ici d'une parabole entre le cœur du mécréant, qui est imperméable à la foi, et lui-même, qui est incapable d'atteindre le ciel, tellement cela est au-dessus de ses capacités.[611]

---

[606] *Ad-Durr Al-Manthûr* (3/356). Exégèse partagée par Abû Mâlik.

[607] S39 V22.

[608] S49 V7.

[609] At-Tabarî (12/105).

[610] *Ad-Durr Al-Manthûr* (3/356).

[611] At-Tabarî (12/109).

﴿ Ainsi Allah inflige Sa punition à ceux qui ne croient pas. ﴾ D'après Ibn Jarîr, tout comme Allah rend la poitrine de celui qu'Il veut égarer étroite et serrée, Il lui envoie également le diable qui le séduit et lui obstrue le sentier d'Allah.

Ibn 'Abbâs ﷺ a expliqué le terme « rijs » (رِجْسٌ) comme désignant Satan, Mujâhid a indiqué que ce terme désigne ce qui ne renferme aucun bien, tandis que 'Abdu-r-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam a indiqué qu'il signifie ici « châtiment ».[612]

﴿ وَهَٰذَا صِرَٰطُ رَبِّكَ مُسْتَقِيمًا ۗ قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾ ۞ لَهُمْ دَارُ ٱلسَّلَٰمِ عِندَ رَبِّهِمْ ۖ وَهُوَ وَلِيُّهُم بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢٧﴾ ﴾

﴿ (126). Telle est la voie de ton Seigneur dans toute sa rectitude. Nous avons bien détaillé les signes (ou versets) à des gens qui se rappellent. (127). Pour eux la demeure de Paix auprès de leur Seigneur. Et c'est Lui qui est leur Protecteur, [en récompense de] ce qu'ils faisaient [sur Terre]. ﴾

Après avoir montré la voie des égarés et de ceux qui obstruent aux autres la voie d'Allah, Celui-ci décrit la noblesse de la guidance et de la voie de vérité qu'Il a chargé Son Messager de transmettre aux hommes : **﴿ Telle est la voie de ton Seigneur dans toute sa rectitude. ﴾** Ainsi, cette religion que Nous t'avons révélée au travers du Coran, ô Muḥammad, est la voie prescrite par Allah pour les hommes !

﴿ Nous avons bien détaillé les signes (ou versets) à des gens qui se rappellent. ﴾ Nous avons en effet expliqué clairement les signes et versets à des gens qui réfléchissent et comprennent le Message et les enseignements divins.

﴿ Pour eux la demeure de Paix auprès de leur Seigneur ﴾, le Paradis, au Jour de la Résurrection.

Le Paradis est ici appelé « demeure de Paix » (دَارُ السَّلَام), car ses habitants y vivront en paix et en sécurité, à titre de récompense pour avoir suivi la voie droite ici-bas et suivi la voie des Prophètes. Ils sont restés sains, se gardant d'emprunter les chemins tortueux, et ils obtiendront ainsi, dans l'au-delà, la demeure de Paix.

﴿ Et c'est Lui qui est leur Protecteur, [en récompense de] ce qu'ils faisaient [sur Terre]. ﴾ A titre de récompenses pour leurs bonnes œuvres sur Terre, Allah est leur Protecteur et de par Sa grâce et Sa générosité, Il les fera entrer dans Son noble Paradis.

---

[612] At-Tabarî (12/110 et 111).

﴿ وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَا مَعْشَرَ الْجِنِّ قَدِ اسْتَكْثَرْتُم مِّنَ الْإِنسِ ۖ وَقَالَ أَوْلِيَاؤُهُم مِّنَ الْإِنسِ رَبَّنَا اسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَا أَجَلَنَا الَّذِي أَجَّلْتَ لَنَا ۚ قَالَ النَّارُ مَثْوَاكُمْ خَالِدِينَ فِيهَا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٢٨﴾ ﴾

﴿ (128). Et le jour où Il les rassemblera tous, [Il dira] : « Ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains ! » Et leurs alliés parmi les humains diront : « Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres, et nous avons maintenant atteint le terme que Tu avais fixé pour nous. » Il leur dira : « L'Enfer sera votre demeure éternelle, sauf si Allah en décide autrement. » Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient. ﴾

Allah dit à Son Messager : « Informe-les, ô Muḥammad, du jour où Je les rassemblerai, djinns et hommes, parmi ceux qui adoraient les djinns et recherchaient leur protection, trompés par leurs paroles enjolivées et trompeuses. »

Allah dira alors aux djinns : ﴿ « **Ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains !** » ﴾, en les égarant.

Allah dit aussi :

﴿ ۞ أَلَمْ أَعْهَدْ إِلَيْكُمْ يَا بَنِي آدَمَ أَن لَّا تَعْبُدُوا الشَّيْطَانَ ۖ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٦٠﴾ وَأَنِ اعْبُدُونِي ۚ هَٰذَا صِرَاطٌ مُّسْتَقِيمٌ ﴿٦١﴾ وَلَقَدْ أَضَلَّ مِنكُمْ جِبِلًّا كَثِيرًا ۖ أَفَلَمْ تَكُونُوا تَعْقِلُونَ ﴿٦٢﴾ ﴾

﴿ **Ne vous ai-Je pas engagés, Enfants d'Âdam, à ne pas adorer le Diable, car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré ? Et [ne vous ai-Je pas engagés] à M'adorer ? Voilà un chemin bien droit. Et il a très certainement égaré un grand nombre d'entre vous. Ne raisonniez-vous donc pas ?** ﴾ [613]

﴿ **Et leurs alliés parmi les humains diront : « Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres. »** ﴾ Telle sera la réponse des hommes qui s'allièrent aux djinns. Al-Ḥasan commente en disant qu'ils diront avoir profité les uns des autres alors qu'en réalité, seuls les djinns auront profité d'eux en les menant au mal, quant aux humains, ils ne faisaient qu'exécuter leurs ordres.[614]

---

[613] S36 V60-62.

[614] *Ad-Durr Al-Manthûr* (3/357).

Ibn Jurayj rapporte qu'avant l'islam, lorsqu'un homme s'arrêtait à un endroit pour y camper, il disait : « Je cherche la protection du maître (djinn) de cette vallée ! » Voilà en quoi ils auront profité les uns aux autres.[615]

Tel est le profit que les hommes tiraient des djinns. Quant aux djinns, ils tiraient des hommes de la vénération, lorsque ceux-ci imploraient leur aide, affirmant ainsi être les maîtres des djinns et des hommes.

﴿ **Et nous avons maintenant atteint le terme que Tu avais fixé pour nous** ﴾, à savoir la mort, comme l'explique As-Suddî.

﴿ **Il leur dira : « L'Enfer sera votre demeure éternelle »** ﴾, ô vous qui avez associé à Allah, ainsi que vous, les djinns auxquels il est fait allusion. Vous y demeurerez à jamais, sauf si Allah en décide autrement.

﴿ وَكَذَٰلِكَ نُوَلِّي بَعْضَ ٱلظَّٰلِمِينَ بَعْضًۢا بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿١٢٩﴾ ﴾

﴿ **(129). Et ainsi accordons-Nous à certains injustes l'autorité sur d'autres (injustes), à cause de ce qu'ils ont acquis.** ﴾

Allah livre des injustes à d'autres (V129)

D'après Qatâda, cela signifie qu'Allah fera se succéder les injustes les uns aux autres en Enfer, d'après une des acceptations du terme « wallâ ».[616]

Quant à 'Abdu-r-Rahmân Ibn Zayd Ibn Aslam, il explique que la parole : ﴿ **Et ainsi accordons-Nous à certains injustes l'autorité sur d'autres** ﴾, fait allusion aux injustes parmi les djinns et aux injustes parmi les hommes, se basant sur le verset suivant :

﴿ وَمَن يَعْشُ عَن ذِكْرِ ٱلرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُۥ شَيْطَٰنًا فَهُوَ لَهُۥ قَرِينٌ ﴿٣٦﴾ ﴾

﴿ **Et quiconque s'aveugle [et s'écarte] du rappel du Tout-Miséricordieux, Nous lui désignons un diable qui devient son compagnon inséparable.** ﴾[617] Ainsi, Nous plaçons les hommes injustes sous l'égide des djinns injustes.[618]

Comme Allah donne le pouvoir à certains djinns sur certains hommes, Il place certains injustes sous l'autorité d'autres injustes afin de les faire périr les uns par les autres.

---

[615] At-Tabarî (12/116).

[616] 'Abdu-r-Razzâq (2/218).

[617] S43 V36.

[618] At-Tabarî (12/119).